

AVIS DE PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA13-10-0001

RÈGLEMENT RGCA13-10-0002

RÈGLEMENT RGCA13-10-0003

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2012, le conseil d'arrondissement a adopté, le règlement RGCA13-10-0002 soit le Règlement sur la taxe relative aux services, exercice financier 2013 (taxe de 0,0916 par 100 \$).

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2012, le conseil d'arrondissement a adopté, le règlement RGCA13-10-0003 soit le Règlement sur la taxe relative aux services, exercice financier 2013 (taxe de 0,05 par 100 \$).

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2012, le conseil d'arrondissement a adopté, le règlement RGCA13-10-0001 soit le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2013).

Ces règlements entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 18 décembre 2012.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement